

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 23 mars 2023
Convocation en date du 13 mars 2023

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents :

Mesdames : MARCON Dominique, PELAEZ-BACHELIER Hélène

Messieurs : AURIAS Claude, ARNAUD Robert, BENOIT Denis, BOUVIER Jean-Marc, CAILLET Christian, CHAVE Philippe, FAYARD François, MOREL Loïc, POINT Jean-Pierre, TRON Frédéric, VALLON Cyrille

Membres excusés :

Mesdames : BORDERES Danielle ; LORENZETTI Muriel

Messieurs : DELAYE Dominique, FALLIGAN Claude, LEMERCIER Christophe,

A été élu secrétaire de séance : PELAEZ-BACHELIER Hélène

Votants : 13

Exprimés : 13

DELIBERATION N° 06/2023

Objet : Vote du Budget Primitif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors du Conseil Syndical du 21 février 2023,

Monsieur le Vice-Président présente au Conseil Syndical, le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	300 760.72 €	127 076.85 €
RECETTES	300 760.72 €	127 076.85 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le Budget Primitif du Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval pour l'année 2022**
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget.**

Fait et délibéré par les délégués syndicaux soussignés, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président Loïc MOREL

